

# A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 Avenue des Anglais, 83820 Le Rayol-Canadel sur Mer

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 sous-préfecture de Draguignan

## Assemblée générale du 23 avril 2011

### Rapport d'activité 2010

Mesdames, Messieurs,

L'idée de créer une association est née en septembre 2009 au sortir de la 1<sup>ère</sup> réunion sur l'élaboration du PLU au cours de laquelle le diagnostic de notre commune, véritable bilan de sa situation, a été présenté aux habitants.

La conclusion de ce diagnostic est : *"La population de la commune est en régression. Le résultat global d'une évolution impressionnante en seulement 15 ans laisse augurer une accélération du vieillissement de la population si rien n'est entrepris"*.

Les questions-réponses qui ont suivi cette présentation nous ont fait craindre que les solutions proposées par les élus pour enrayer ce déclin ne soient pas adaptées.

En créant l'ADRER en février 2010 (Association pour un Développement Réfléchi et Equilibré du Rayol- Canadel), notre motivation était de redonner effectivement à notre village une attractivité et une jeunesse qui sont aujourd'hui perdues en proposant des axes pour son développement, en s'appuyant sur ses seules ressources, le soleil, la mer, les plages.

Une question importante s'est immédiatement posée : comment faire passer nos idées auprès des habitants du village ? C'est ainsi qu'est née La Tribune. Notre groupe originel de 8 personnes, très diversifié de par les différences de vécu et de formation de chacun, a écrit et diffusé la 1<sup>ère</sup> Tribune en avril 2010. A ce jour 9 numéros sont parus traitant de sujets divers.

Je vais évoquer les temps forts de notre activité en 2010 ainsi que les péripéties qui l'ont accompagnée :

- L'étude du PADD, pièce du PLU qui doit définir l'avenir de la Commune nous a conduits à demander de participer à la Commission extra municipale créée par madame le Maire. Cela nous a été refusé. Après quelques "passes d'armes", mais sans contentieux, madame le Maire a purement et simplement supprimé la Commission.
- Le devenir des terrains de la Tessonnière a bien évidemment été un sujet majeur de notre réflexion. Après un examen approfondi des textes d'urbanisme nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était possible de ne pas bloquer ces terrains sous le seul prétexte de l'arrêt du Conseil d'Etat de 1994, celui-ci ne pouvant pas s'appliquer ad vitam aeternam.

Des difficultés liées à la situation de cette zone s'aggravent : une canalisation d'eaux usées, sur laquelle sont raccordées les 3 maisons construites dans le cadre de la ZAC ainsi qu'une dizaine d'autres du village, s'est détériorée du fait d'un affaissement de terrain.

Bien qu'une fuite soit apparue, la Commune considère que ce n'est pas son affaire.

Ce type de problème ne peut que se multiplier.

- La modification du POS sur la seule parcelle de la pharmacie dans le but de faire réaliser une opération immobilière à un promoteur privé dans des conditions contestables et le fait de délivrer un permis de démolir la pharmacie et de construire sans consultation du Conseil municipal nous ont conduits à engager un recours contentieux contre le permis auprès du Tribunal Administratif de Toulon en octobre 2010. L'affaire est en cours.

Nous considérons qu'un projet de ce genre peut être réalisé dans de meilleures conditions.

- D'abord traitée par le mépris dans les premiers mois, puis devenue gênante par ses publications, notre association a subi une véritable campagne de dénigrement menée par le Maire et certains élus au travers notamment des numéros du "Petit Journal" de juillet 2010 et janvier 2011 ainsi que lors de réunions relatées par la presse locale. Nous avons dû à chaque fois répondre aux accusations souvent mensongères proférées à l'égard de notre Association et de certains de ses dirigeants.

- Le paiement d'indemnités (2 100 000 €) au promoteur de la ZAC de la Tessonnière a constitué une contrainte manifeste sur le budget de fonctionnement de la Commune. Madame le Maire faisant grand cas de cette contrainte d'une part et nos concitoyens étant peu familiarisés avec le mécanisme des finances municipales d'autre part, l'idée nous est venue d'y regarder de plus près.

- Le numéro d'avril de La Tribune a rappelé le fonctionnement du budget communal et son évolution au cours des 6 dernières années. La prochaine Tribune fera l'examen prospectif des possibilités communales en matière d'investissement en gardant à l'esprit le sauvetage de nos plages qui sont au cœur de la vocation balnéaire et touristique de notre Commune.

- Au cours de l'année 2010 nous avons tenu 2 réunions d'information ouvertes à tous. La salle où nous sommes réunis était pleine à chaque fois.

- Il nous est apparu assez rapidement qu'un site internet était indispensable. Celui-ci vient d'être finalisé. Son adresse est : [www.adrer.org](http://www.adrer.org)

- Partis à 8 dans cette aventure, nous sommes maintenant 79 membres adhérents à l'association

Je vous remercie chaleureusement de votre soutien actif et de l'intérêt que vous manifestez à l'égard de nos écrits et de nos actions. Tout reste à faire pour redonner ses lettres de noblesse à notre commune. Voulant participer à son renouveau, nous continuerons donc au cours de l'année 2011 à être une force de proposition.

Le Président

J.MANSIAUX